

29 avr 2026 -12:41

## Célébration du Meyboom pour la fin des travaux de gros œuvre de la maison de détention à Genk !

Le mercredi 29 avril 2026, une cérémonie du Meyboom s'est déroulée à la maison de détention à Genk en présence notamment de Vanessa Matz, ministre de l'Action et de la Modernisation publiques, chargée de la Gestion immobilière de l'État, d'Annelies Verlinden, ministre de la Justice, de Wim Dries, bourgmestre de Genk, et de Hans Vonck, CEO de VDL De Meeuw België. Cet événement marque la fin des travaux de gros œuvre et l'achèvement de l'installation des 140 modules préfabriqués, constituant un complexe de deux niveaux d'une superficie de quelque 3 000 m<sup>2</sup>. La maison de détention à Genk pourra accueillir 40 personnes. Les prochaines étapes sont le parachèvement de l'intérieur, le revêtement de la façade, la mise en place des techniques et l'aménagement du terrain. Les travaux se termineront à l'automne 2026 et auront coûté environ 15,6 millions d'euros. L'ouverture de la maison de détention est prévue en novembre 2026.

Vanessa Matz, ministre de l'Action et de la Modernisation publiques, chargée de la Gestion immobilière de l'État : *« Avec la Régie des Bâtiments, nous nous engageons résolument, aux côtés de la Justice, à améliorer l'infrastructure des prisons. En recourant à des unités modulaires, nous pouvons construire en quelques mois une nouvelle maison de détention, alors qu'une construction neuve classique prendrait beaucoup plus de temps. La maison de détention de Genk aidera à remettre sur la bonne voie des personnes condamnées à de courtes peines et créera une capacité supplémentaire, alors que les prisons sont confrontées à une pénurie aiguë de places. »*

Annelies Verlinden, ministre de la Justice : *« La maison de détention de Genk est le symbole d'une justice moderne, humaine et de qualité. Elle a vu le jour grâce à une étroite collaboration entre tous les partenaires et offre de bonnes conditions de travail et de vie, tant pour le personnel que pour les personnes détenues. Cette approche montre une autre voie possible et correspond à la vision que je défends en tant que ministre de la Justice : une approche individualisée, en lien avec la société, visant une réintégration durable avec moins de récidive, sans compromettre la sécurité de la société. »*

Wim Dries, bourgmestre de la Ville de Genk : *« Cette nouvelle maison de détention deviendra plus qu'un simple bâtiment. Elle deviendra un lieu où des personnes auront une nouvelle chance, où elles pourront bénéficier d'un accompagnement dans un climat serein pour les aider à trouver leur voie. Chaque étape franchie sur ce chantier nous rapproche d'un environnement qui, non seulement, permet la détention, mais qui, aussi et surtout, soutient la réinsertion. Ce point est important pour nous en tant que Ville de Genk, car une réinsertion de qualité, combinée à la prévention de la récidive, est en effet cruciale pour la société. »*

Hans Vonck, CEO VDL De Meeuw : *« Ce qui est réalisé ici à Genk montre que la construction modulaire n'est pas forcément une solution temporaire, mais bien une méthode de construction à part entière alliant technologie de pointe et durabilité, et égalant en tous points la construction traditionnelle. »*

La première maison de détention en construction modulaire préfabriquée en Belgique

La maison de détention à Genk a été érigée sur l'ancien site de la gendarmerie situé Vennestraat. Les anciens bâtiments ont été démolis pour faire place au nouveau complexe.

Il s'agit de la première maison de détention en Belgique réalisée à partir de modules préfabriqués. Cette



méthode permet une construction plus rapide et plus efficace, combinée à une haute qualité, tout en veillant à la durabilité, à la sécurité et à l'aspect résidentiel.

Le projet est réalisé sur l'ordre de la Régie des Bâtiments par l'entrepreneur VDL De Meeuw pour l'utilisateur final, le SPF Justice.

Qu'est-ce qu'une maison de détention ?

La maison de détention à Genk est une installation de détention à petite échelle pouvant accueillir 40 personnes condamnées à une peine d'emprisonnement de 3 ans au maximum et présentant un risque de sécurité faible. Une partie de la maison de détention sera axée sur un groupe cible spécifique, comme les jeunes adultes ou les personnes mentalement vulnérables. Les personnes condamnées pour des faits de mœurs ou pour terrorisme n'entrent pas en considération pour un placement en maison de détention.

Dans une maison de détention, les occupants bénéficient toujours d'un accompagnement sur mesure afin de préparer au mieux leur réinsertion dans la société et de limiter le risque de récidive.

À ce jour, 3 maisons de détention sont opérationnelles en Belgique : à Courtrai (2022), Forest (2023) et Olen (2025).

Fiche technique

Propriétaire : État fédéral

Maître d'ouvrage : Régie des Bâtiments

Occupant : SPF Justice

Entrepreneur : Groupement De Meeuw NV & Detoo Architects NV

Superficie : environ 3 000 m<sup>2</sup>

Capacité : 40 occupants

Coût : environ 15,6 millions d'euros TVAC

Régie des Bâtiments  
Avenue de la Toison d'Or 87 boîte 2  
1060 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 541 65 11  
<http://www.buildingsagency.be>

Steven Hus (NL) -Sylvie Decraecker (FR)  
+32 (0)477 33 61 24  
+32 (0)475 80 71 20  
[press@buildingsagency.be](mailto:press@buildingsagency.be)

